



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 32		
<b>Avis direct</b> (Expert délégué) <b>Date : 19/06/19</b>	<b>Objet :</b> Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. Prélèvement d'espèce végétale protégée. Liparis de Loesel. Commune de Pagny-sur-Meuse (55)	<b>Avis :</b> Favorable

### Contexte

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, 61 Rue Buffon, 75005 Paris a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées portant sur des opérations de prélèvement d'espèce végétale protégée dans le cadre d'un projet alimentant la déclinaison régionale du Plan National d'Actions (PNA).

L'espèce végétale concernée est la suivante:

- Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation pour les opérations de prélèvement sur la commune de Pagny-sur-Meuse (55).

La demande est accompagnée d'un document cerfa n° 13617\*01.

Mise en œuvre des opérations :

- prélèvement de 1 tronçon de racine sur 10 individus maximum, la quantité prélevée sera adaptée à la taille et à l'état phénologique de la population ;
- prélèvement de 1 capsule de graines sur 10 individus maximum, la quantité prélevée sera adaptée à la taille de la population ;
- utilisation des prélèvements pour des semis.

### Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens de l'espèce nommée ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de cette espèce dans son aire de répartition naturelle ?

### Supports de réflexion

- 1 dossier de demande de dérogation
- 1 document cerfa n° 13617\*01 .

### Analyse du CSRPN

analyse du rapporteur (François VERNIER) et conclusions des échanges :

La demande faite par le CBNBP concerne le prélèvement de racines et de graines sur la population de *Liparis loeselii* située dans le Marais de Pagny-sur-Meuse. Cette opération concernera une dizaine de chaque élément (racines, graines). Le but est de prolonger les études faites à partir de matériel provenant d'autres sites et d'envisager le renforcement de population de Liparis sur le Marais du Viviers sur la commune du Chenay dans le département de la Marne. La population de Liparis sur la marais de Pagny-sur-Meuse s'est installée à la suite de la gestion menée par l'actuel Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (Ex Conservatoire des Sites Lorrains) à partir de 1988. Depuis elle est suivie régulièrement et montre une bonne dynamique. Le prélèvement d'un maximum de 10 racines et de 10 graines ne compromet pas l'avenir du Liparis de Loesel sur le marais de Pagny.

#### **Avis du CSRPN**

L'opération ne remet pas en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens de Liparis sur le marais de Pagny-sur-Meuse, et ne nuit pas au maintien de son bon état de conservation.

De ce fait nous donnons un avis favorable à ces prélèvements.

#### **Recommandations**

Il serait opportun de présenter l'avancement et les résultats de cette opération devant le CSRPN.

François VERNIER  
Expert-délégué, vice-président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

